



Objet de la consultation :	Co-Conception, coproduction et co-animation d'un MOOC « la QVT en EHPAD » par un partenaire universitaire
Référence :	Convention ACTALIANS / DIRECCTE Ile de France N° E11 18 90 22
Correspondant :	Laurent Barban : laurent.barban@unifaf.fr Héloïse Nicolle : heloise.nicolle@unifaf.fr 06 04 77 97 51
Date limite de la commande :	18/09/2019

1- CONTEXTE

De nombreuses études et données statistiques révèlent la situation préoccupante des EHPAD en matière de qualité de vie au travail :

- un taux de sinistralité (fréquence et gravité) élevé et en hausse constante depuis plusieurs années,
- un secteur peu attractif malgré des enjeux de recrutements importants,
- un climat social tendu (dénonciation de la QVT dans les EHPAD, grèves, situations de burn-out médiatisées, ...).

Si des solutions sont recherchées, elles restent isolées et se traduisent par :

- une culture de la prévention encore limitée,
- des acteurs multiples dans le domaine de la prévention des risques et de la qualité de vie au travail,
- une offre de services hétérogène et peu lisible,
- une approche encore trop centrée sur l'individu et non sur une prise en charge collective et organisationnelle de la prévention,
- un manque de coordination entre les différents acteurs.

Face à ces différents constats, UNIFAF IDF délégataire de l'OPCO Santé a saisi l'opportunité offerte par la DIRECCTE IDF de conduire un EDEC (Engagement développement et compétences) sur la Qualité de Vie au Travail, en bénéficiant de l'appui de l'ARACT.

Dans ce cadre, les parties prenantes (DIRECCTE IDF, UNIFAF IDF, ARACT IDF) s'accordent sur la pertinence à mettre en œuvre une démarche globale et massive de prévention des risques et d'amélioration de la qualité de vie au travail dans les EHPAD en privilégiant notamment l'usage du digital (formations hybrides et conception d'un MOOC grand public). Cette massification se justifie au regard de l'ampleur du phénomène et du fait que les actions conduites jusqu'ici (mise en place de



clusters, de formations, d'accompagnements, etc.) ne semblent pas avoir infléchies la tendance, en raison de l'impact quantitatif insuffisant de ces différentes actions.

2- DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

2.1. Principes généraux

Les partenaires de ce projet lancent cet appel d'offres afin de co-concevoir, co-produire et co-animer un cursus de formation sous forme de MOOC à destination des salariés des EHPAD.

L'OPCO assure la promotion de ce MOOC auprès des entreprises et des salariés de leur champ d'intervention.

L'OPCO se réserve la possibilité de proposer le MOOC à une population géographique plus large que l'Île-de-France.

Le MOOC sera diffusé à deux reprises en 2020 et deux fois en 2021, et ce sur la plate-forme FUN Corporate. Un questionnaire à destination des inscrits sera proposé en début de MOOC afin de permettre à l'OPCO de suivre les parcours de leurs adhérents.

Le (ou les) partenaire universitaire retenu(s) dans le cadre du présent appel d'offres devront donc :

- co-concevoir un cours complet, numérique et interactif, pour le public visé,
- co-produire des ressources pédagogiques adéquates (notamment audiovisuelles),
- mettre en production le MOOC sur la plateforme FUN Corporate,
- organiser l'encadrement des 4 sessions du MOOC.

2.2. Public visé

Le MOOC est ouvert grand public mais vise prioritairement les salariés des EHPAD susceptibles de contribuer à une démarche QVT (prioritairement les personnels soignants non cadres).

2.3. Spécificités

Le MOOC sera organisé selon **3 modules** :

1/ Qu'est-ce que la QVT ? Lien QVT et QT

2/ Les enjeux de la QVT

3/ La démarche QVT

L'ordre des items présenté ci-dessus ne définit pas la progression pédagogique à venir.

La durée du module sera adaptée au public et aux conditions d'utilisation.

Le séquençage du MOOC ne sera pas contraint : l'ensemble des modules du MOOC seront accessibles dès l'ouverture du MOOC. En revanche, l'ordre des modules pourra être prescrit (module 1 puis 2 puis 3).

Les modules seront complétés par un teaser intro au MOOC qui viendra présenter l'expérience apprenante proposée.



Objectifs pédagogiques :

- Acculturer les salariés à la QVT
- S'approprier les fondamentaux de la QVT
- Les inciter à être contributeurs d'une démarche QVT au sein de leur entreprise.

2.4. L'esprit du projet :

- Se distinguer de l'offre actuelle :
 - Pléthorique et complexe
 - Sans réelle approche « filière » ou « métiers »
 - Sans lien avec les services de l'OPCO
- Construire le dispositif avec les équipes « de terrain » :
 - Les conseillers OPCO chargés d'accompagner les EHPAD
 - Les acteurs des EHPAD (dirigeants et salariés)
- Proposer un dispositif souple, adapté et interactif :
 - Liberté de temps et d'espace adapté au public
 - Favorisant les échanges et le partage de pratiques (interviews, expériences menées avec succès par des EHPAD, conseils pratiques et d'outils opérationnels)
 - Esprit convivial (attractivité, partage, envie de s'investir)
 - Visant à professionnaliser les pratiques.

3- CONTENU ET MODALITES DU MOOC

3.1. Contenu du MOOC

Le contenu du MOOC sera décrit dans un storyboard et co-construit par l'OPCO, l'ARACT et le partenaire universitaire.

Le « fil rouge » de la formation sera la QVT dans les EHPAD.

Le MOOC sera organisé autour des thématiques suivantes :

1/ Qu'est-ce que la QVT ? Lien QVT et QT

2/ Les enjeux de la QVT

3/ La démarche QVT

L'OPCO s'engage à mettre à disposition des experts de la QVT (ARACT IDF) pour travailler avec les équipes des établissements pendant les phases de conception, de production et d'animation, afin de garantir l'adéquation des contenus aux spécificités de chaque secteur professionnel.

OPCO Santé Ile-de-France

40 rue Gabriel Crié • CS 70001 • 92247 Malakoff Cedex

Tél : 01 46 00 41 29 / Fax : 01 46 00 41 21 • ile-de-france@unifaf.fr • www.opco-sante.fr

Siren : en cours d'immatriculation



Le(les) partenaire(s) universitaire retenu(s) s'engage(nt) à être force de proposition et de conseil pendant toute la durée **des travaux**.

3.2. Modalités du MOOC

- Partir de l'expérience du bénéficiaire.
- Mobiliser l'intervention d'une aide-soignante ou une ASH en fil rouge (sous forme de témoignage par exemple)
- Privilégier des modalités pédagogiques ludiques, interactives et participatives.

Principes pédagogiques

- Proposer un dispositif souple, simple court et à distance
- Privilégier des modalités pédagogiques participatives, interactives et ludiques
- Valoriser les échanges et le partage de pratiques
- S'appuyer sur les services de l'OPCO

Le MOOC sera joué deux fois en 2020 et deux fois en 2021. Idéalement, le MOOC est un outil de formation collectif au service de la politique QVT des EHPAD impliqués dans le projet global (ex : organisation de session collective sur le temps de travail).

3.3. Conception du MOOC

Le partenaire universitaire sera chargé de co-concevoir le MOOC, c'est-à-dire en assurer l'ingénierie pédagogique et la scénarisation en lien avec l'équipe projet (UNIFAF IDF/ARACT IDF). Pour ce faire, il désignera une personne référente pour la conduite du projet. Elle représentera le partenaire universitaire lors des réunions de suivi de projet organisées par le pilote. Elle devra également apporter sa propre expertise sur l'ingénierie pédagogique du MOOC, et proposer des modalités pédagogiques pertinentes adaptées aux contenus et objectifs.

3.4 Production du MOOC

L'établissement sera chargé de produire des ressources et d'intégrer celles remises par l'équipe projet sur la plate-forme FUN Corporate.

L'établissement sera notamment conduit à réaliser des vidéos in situ visant à mettre en évidence les démarches QVT dans les EHPAD.

Il devra également procéder à un test avant le lancement effectif de la première session, et le cas échéant procéder aux corrections nécessaires.

A l'issue de la première session, il pourra être demandé des ajustements sur le contenu du MOOC.

3.5 Animation et modération du MOOC

Les différentes sessions feront l'objet d'une animation par l'équipe pédagogique de l'établissement, conformément à la charte qualité FUN. Cette animation sera réalisée par un « community manager », désigné par le (ou les) établissement(s), sous la responsabilité du responsable du cours.



3.6. Promotion et communication du MOOC

La promotion et la communication du MOOC sera assurée par le GIP FUN-MOOC en lien avec les OPCO.

L'établissement retenu pourra y contribuer en relayant les supports et messages proposés à travers ses réseaux propres de communication.

4. PREREQUIS JURIDIQUES

Le partenaire universitaire s'engage sur les dispositions juridiques suivantes relatives aux droits de propriété intellectuelle sur le MOOC :

Les droits de l'établissement :

- Pendant la durée du projet cofinancé par la DIRECCTE Ile de France (soit jusqu'en décembre 2021), l'établissement reste titulaire de ses droits de propriété intellectuelle sur le MOOC. Par principe, l'établissement n'est autorisé à jouer le MOOC qu'à partir de la plateforme FUN Corporate. Dans l'hypothèse où une demande particulière d'accès au MOOC serait formulée à l'établissement, l'établissement s'engage à en informer le Comité de pilotage du projet qui statuera sur cette demande ;
- A l'issue du projet, l'établissement conservera le droit de jouer le MOOC à destination de ses étudiants et de son personnel, et dans le cadre de sa mission d'enseignement. Dans ce cadre, l'établissement devra mentionner le nom de l'OPCO, du GIP FUN MOOC et de l'Etat en tant que co-financeur, comme partenaires au développement du MOOC. Toute autre utilisation du tronc commun du MOOC devra être autorisée par l'OPCO.
- Pendant la durée du projet, le GIP FUN MOOC et l'OPCO ne disposent pas de droits particuliers de propriété intellectuelle sur le MOOC ; seul un droit d'utilisation, de visualisation dans le cadre du projet est concédé ;
- A l'issue du projet, l'établissement s'engage à céder à l'OPCO, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur le MOOC afin que l'OPCO puisse notamment le rejouer, en tout ou partie, le modifier, l'adapter ou le mettre à jour notamment des évolutions réglementaires, le mettre à disposition de tout ou partie de ses membres.
- Les droits sont cédés pour une exploitation limitée à la mission de service public de l'OPCO. Cette cession interviendra pour une exploitation dans le monde entier compte tenu de l'accès en ligne du MOOC et pour une durée de 5 ans.

Le droit à l'image et à la voix : L'établissement s'engage à faire signer à toutes personnes qui participent par sa voix et / ou par son image au MOOC des autorisations de diffusion d'image et/ ou de voix valable et pour une durée de 5 ans.

OPCO Santé Ile-de-France

40 rue Gabriel Cr e • CS 70001 • 92247 Malakoff Cedex

T l : 01 46 00 41 29 / Fax : 01 46 00 41 21 • ile-de-france@unifaf.fr • www.opco-sante.fr

Siren : en cours d'immatriculation



Le respect du droit des données à caractère personnel : l'établissement et le personnel pédagogique s'engagent à assurer la sécurité et la confidentialité de toutes données à caractère personnel qu'ils auraient à connaître dans le cadre du projet.

5- CONSTITUTION DU DOSSIER DE REPONSE

La réponse à la commande devra être rédigée en français. Elle contiendra :

- Un courrier du Président ou du Directeur de l'établissement porteur du projet, qui indique le titre du cours proposé, l'identité de l'(ou des) enseignant(s) porteur(s) du projet et les motivations de l'établissement pour répondre à cet appel à projets.
- Une description du dispositif de formation proposé (15 pages maximum) comprenant à minima :
 - La démarche et la méthodologie proposée pour la phase de conception du MOOC et de scénarisation pédagogique envisagée ;
 - Une proposition de séquençement du cours en semaines, avec les principaux composants du MOOC : ressources pédagogiques (photos, présentations, ...), espaces d'interaction, activités, ...
 - Les modalités et le rythme d'évaluation envisagée ;
 - un scénario détaillé du projet, qui pourra être revu à l'issue du processus de sélection.
 -
- Un descriptif de l'organisation du projet : rétro-planning de production du MOOC, intervenants mobilisés pour la phase de conception du MOOC et pour la phase d'animation, organisation du travail de l'équipe.
- Une fiche financière précisant le budget global du MOOC, en détaillant les trois phases (conception, production, animation) et le financement demandé.
- Les curriculum vitae détaillés des membres de l'équipe pédagogique.

L'établissement sélectionné signera une convention avec le GIP FUN-MOOC et l'OPCO précisant notamment les modalités de la collaboration et les engagements réciproques des parties.



6- CALENDRIER

- Septembre 2019 : audition du partenaire universitaire
- Septembre 2019 – Décembre 2019 : conception et production du MOOC.
- Diffusion du teaser : février 2020
- Ouverture des inscriptions session 1 : février 2020
- Date de début session 1 : avril 2020
- Bilan et ajustements session 1 : mai 2020
- Ouverture des inscriptions session 2 : juin 2020
- Ajustement pour la session 2 : juin – juillet 2020
- Date de début session 2 : septembre 2020
- Calendrier 2021 à construire avec le partenaire universitaire